



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
8 septembre 2020**

20-09-95

20-09-96

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 8 septembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 8 septembre 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Carl Dupras est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. CPTAQ – Résolution d'appui pour le lot 2 397 833
5. Lignage de rues
6. Fauchage des accotements et de deux espaces vacants – Manquements au contrat
7. Correspondance
8. Période de questions
9. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2020-09-08 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 139 847,46 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 64 233,61 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 32 786,50 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 401,59 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 243 269,16 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CPTAQ – RÉOLUTION D'APPUI POUR LE LOT 2 397 833

Il est proposé

20-09-97

D'APPUYER la demande à la CPTAQ par le demandeur du lot 2 397 833.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LIGNAGE DE RUES

Il est proposé

20-09-98

D'AUTORISER l'administration municipale à établir un contrat avec une firme spécialisée, selon le meilleur rapport qualité/prix afin de procéder au lignage sur l'ensemble des routes de la municipalité, à l'exemption de celles relevant du MTQ.

QUE l'ouvrage à être confié inclue les 17 lignes d'arrêt; les lignes blanches d'accotement là où jugé nécessaire d'être refaites cette année; les deux dos d'âne et les deux traverses de piétons. Dans ces derniers cas, il s'agit d'acheter le matériel à être appliqué par le personnel des Travaux publics de la municipalité.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DE DEUX ESPACES VACANTS – MANQUEMENTS AU CONTRAT

ATTENDU QUE le fauchage des accotements n'a pas été réalisé en respectant le devis sur lequel le soumissionnaire a déposé sa soumission;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a été avisé à maintes occasions de l'insatisfaction de sa prestation de service;

ATTENDU QUE les correctifs n'ont pas été apportés à ce jour pour régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-09-99

DE MANDATER la direction générale afin d'aviser formellement l'entrepreneur D.P. Leduc enr., tel que prévoit le contrat et d'appliquer les mesures prévues audit contrat.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général et madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 08,

Il est proposé

20-09-100

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

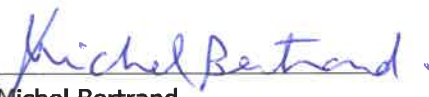
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***


François Pleau
Maire


Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.


Michel Bertrand
Directeur général